

CALENDRIER 2022 de la déchetterie

OUVERTURE HEBDOMADAIRE

Toutes les 2 semaines

samedi

de 10h00 à 11h00

Toutes les 2 semaines

jeudi

de 18h30 à 19h30



	🕒 Samedi	🕒 Jeudi		🕒 Samedi	🕒 Jeudi
Janvier	8 & 22	13 & 27	Juillet	9 & 23	14 & 28
Février	5 & 19	10 & 24	Août	6 & 20	11 & 25
Mars	5 & 19	10 & 24	Septembre	3 & 17	8 & 22
Avril	2 & 30	7 & 21	Octobre	1 & 15 & 29	6 & 20
Mai	14	5 & 19	Novembre	12 & 26	3 & 17
Juin	11 & 25	2 & 16 & 30	Décembre	10	1 & 15 & 29

Pas de déchetterie le 16 avril (Pâques), le 28 mai (Ascension) et le 24 décembre

Déchets encombrants : les 14 mai et 12 novembre 2022

Seuls les déchets urbains incinérables doivent être déposés dans la benne compactante, qui se trouve à la déchetterie. **La benne est accessible de lundi à samedi de 7h à 20h.**

Décharge de la Grange-Décoppet :

Tarif : frs 10.- / m³

Pour des matériaux inertes uniquement (pierreux, terreux).

la clé est déposée chez le syndic, **M. Pierre-André Tharin**

Compost et déchets de jardin, gazon :

STRID effectue une collecte des biodéchets (épluchures, restes de repas crus et cuits, etc.) tous les mardis matin. Pour s'inscrire à cette collecte, veuillez contacter le bureau communal. Pour les déchets de jardin, une remorque est disponible à l'entrée du village côté Treycovagnes

Dépôt de branches :

La clé est dans la boîte aux lettres de la commune de Method, bâtiment communal, entrée côté Orbe

Déchets divers :

Si nécessaire, évacuation directement sur le site de la STRID, Petits Champs 2 à Yverdon-les-Bains. Une carte spéciale est obligatoire et disponible au bureau communal.

Le Sagex :

Dépôt gratuit dans des sacs spécifiques à la déchetterie communale

Tarifs dès 01.01.2022

La taxe habitant est de frs. 70.- / la taxe au kilo est de frs 0,60

Une allocation de frs 100.- est offerte par année et par enfant de 0 à 36 mois ainsi qu'aux personnes bénéficiant d'une attestation médicale spécifique pour l'évacuation des langes.

Nous vous rappelons les règles COVID actuelles, accès à sens unique par la route du cimetière, maximum 2 personnes à l'intérieur et port du masque obligatoire. Merci de couper le moteur de votre véhicule.

Pour d'amples informations n'hésitez pas à lire le règlement communal sur la gestion des déchets sur notre site. D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration dans la valorisation des déchets.